

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 26/09/25

BLAGNAC, le 03/10/2025

État des effectifs au 31/08/2025 :

DAS : 1552 + 100,55 intérim
DAS North (Ex SACI) : 54
IBERICA : 247
GMBH (Allemagne) : 93 + 5 intérim
YLIPSON : 41
Canada : 1
Chine : 8
AUSGAEL (USA Seattle) : 3
USA Mobile : 4

La direction indique avoir observé, ces derniers jours, une recrudescence de comportements inappropriés, ce qui l'a conduite à engager plusieurs procédures disciplinaires à l'encontre de salariés.

Entretien professionnel :

Un nouvel outil informatique sera déployé en fin d'année pour les cadres, puis à partir de 2026 pour les non-cadres. Plus ergonomique que l'actuel et déjà utilisé au sein du groupe, ce logiciel aurait dû être mis en place depuis plusieurs années, mais des problèmes techniques en avaient jusque-là retardé le déploiement.

Avancement nouveau process de nettoyage des tenues de travail :

Depuis avril, un nouveau processus de nettoyage des tenues est en test à Marignane et Saint-Nazaire. Des ajustements restent à faire et un bilan est prévu fin octobre.

Hausse d'activité fin d'année :

Notre principal client fait face, en cette fin d'année 2025, à un défi majeur : livrer davantage d'avions que l'année précédente, alors même que le volume de travaux restants demeure particulièrement élevé et que la chaîne d'approvisionnement reste sous forte tension.

Cette situation exceptionnelle entraîne une intensification de notre activité, notamment dans les métiers de production, où le recours aux heures supplémentaires et aux astreintes s'accroît fortement.

FO DAS rappelle que, si le cadre légal autorise l'employeur à imposer des heures supplémentaires lorsqu'elles sont justifiées, le volontariat doit rester privilégié, conformément à ce qui se pratique habituellement dans notre société, afin de préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

FO DAS rappelle que, conformément à ce que nous avons revendiqué et signé, vous avez maintenant la possibilité de demander le paiement de votre solde de RCR1 après le 31 décembre, dans le cas où votre prestation ne serait pas fermée à la fin de l'année.

Enrôlement des téléphones portable professionnel :

Si votre téléphone portable professionnel a été enrôlé Airbus au lieu d'Elior, vous devez le signaler au service informatique en écrivant à :

support.itaero@derichebourg-multiservices.com

Perspectives activité Flight test :

La reprise de l'activité *Flight Test* est annoncée pour l'année prochaine.



Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 26/09/25

Fiches Ouf :

En cas de « presque accident », vous devez remplir une fiche « Ouf ».

Celle-ci sera étudiée par le service HSE et le CSSCT afin de prévenir la survenue d'un véritable accident.

Vous pouvez obtenir une fiche « Ouf » vierge auprès de votre manager ou la télécharger sur ISATIS :

[Isatis / Portail d'information / HSE / Accident du travail / formulaires](#)

L'objectif est simple :

Analyser les situations de danger pour les salariés pour éviter qu'elles ne se reproduisent et se transforment en accidents réels.

Pour FO DAS, l'intensification de l'activité en cette fin d'année ne doit en aucun cas conduire à négliger les règles essentielles de sécurité.

Organigramme direction opérationnelle :

Nous avons signalé :

- Un recours insuffisant à la promotion interne pour les postes à responsabilité, au profit d'embauches externes trop nombreuses.
- Une multiplication des postes à responsabilité, avec l'ajout d'un nouvel échelon hiérarchique sur le périmètre Industrie, alors même que la société cherche à réduire ses coûts.

La direction répond que :

- Si certains postes à responsabilité sont ouverts à l'externe, c'est parce que les compétences nécessaires ne sont pas disponibles en interne.
- Les postes sont pourvus de manière équilibrée entre salariés de la société et recrutements externes.
- L'augmentation du nombre de postes à responsabilité s'inscrit dans la nouvelle stratégie de l'entreprise.
- Les salariés sont invités à consulter régulièrement les Offres à Candidature Interne disponibles sur ISATIS.

Subrogation arrêts maladie :

Lors de la dernière réunion du CSE, la direction a évoqué la possibilité de mettre fin au mécanisme de subrogation, qui consiste à avancer et compléter les indemnités journalières de la Sécurité sociale en cas d'arrêt maladie.

D'après les chiffres communiqués, deux constats ressortent : d'une part, une hausse de près de 50 % du nombre d'arrêts maladie en quatre ans, et d'autre part, une diminution de presque moitié de leur durée moyenne. En résumé : davantage d'arrêts, mais plus courts.

FO DAS reconnaît qu'il puisse exister certains abus, que nous condamnons fermement, mais rappelle que notre convention collective impose de payer les jours de carence (après un an d'ancienneté). Par conséquent, la seule marge de manœuvre pour la direction consisterait à supprimer l'avance des indemnités journalières (les salariés seraient alors payés par la CPAM), mesure qui serait au final sans aucun impact financier pour la société.

Plutôt que de pénaliser l'ensemble des salariés pour une minorité de comportements abusifs, **FO DAS** estime qu'il serait plus pertinent que la direction explore d'autres solutions.

